

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°8 /3.2/28-01/8

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 21-01-2020

Date de l'affichage : 22-01-2020

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT HUIT JANVIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Olivier BERTRAND, Nathalie THEODOSE, Ariane MOLLUNA, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents : G. BER – A. JACINTO

Absent ayant donné procuration :

P. VAN DER LINDE à A. FOUREL

A. BONNET à C. BONATO

P. CATHALA à N. CLAUDEL

V. BONVICINI à C. LAURIE

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

OBJET :

**VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL
PARCELLE CD 14**

- Rapporteur : Le Maire

La commune est propriétaire d'un terrain nu, cadastré section CD 14 d'une contenance de 5765 m², lieu dit « Corbières », situé en zone Aa du plan local d'urbanisme (*plan annexé*).

Ce terrain a fait l'objet d'une estimation du service des domaines à hauteur de 12 000 euros +/-10%. La SCI Grand Corbière, représentée par Chloé LEYGUE, s'est porté acquéreur de ce terrain, moyennant la somme de 15 000 euros.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la vente de la parcelle CD 14 à la SCI Grand Corbière, représentée par Chloé LEYGUE, d'une superficie de 5765 m², moyennant la somme de 15 000 €
- De désigner Maître GUICHARD, Notaire à Aigues-Mortes pour la réalisation de l'acte authentique.
- De dire que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 19

Contre : 7 : C. BONATO (proc. A. BONNET) – F. LABARUSSIAS – R. BOUTEILLER – O. BERTRAND – C. BERTINI – S. PIGNAN

Abstention : 1 : N. THEODOSE

- adopte les propositions.

Le Maire,
Pierre Maumejean

